

SÉANCE ordinaire

Le 3 février 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 3 février 2026, à 19h00, en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville sis au 35, rue Commerciale Ouest, Chandler.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Gilles Daraïche, maire, mesdames les conseillères Meggie Ritchie et Josée Collin, ainsi que monsieur le conseiller Marc-Olivier Legresley, Sébastien Daignault, Pierre-Luc Arsenault et Gaétan Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT: Monsieur Roch Giroux, directeur général & greffier.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

260203.035 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Josée Collin, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE & VÉRIFICATION DU QUORUM
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
3. CORRESPONDANCE – DEMANDES – AFFAIRES NOUVELLES
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Approbation des comptes à payer ;
 - 4.2 Journées de la persévérance scolaire du 16 au 20 février 2026 ;
 - 4.3 Adoption – Grille des responsabilités des membres du conseil municipal;
 - 4.4 Adoption – Politique sur les mesures disciplinaires – Ville de Chandler ;
 - 4.5 Adoption – Politique pour un environnement sans fumée ;
 - 4.6 Adoption - Politique de dons;
 - 4.7 Adoption - Politique de reconnaissance des employés municipaux
En remplacement de la politique administrative actuelle;
 - 4.8 Adoption - Règlement numéro V-275-2026 modifiant le règlement V-131-2010 concernant l'imposition d'un tarif pour le raccordement d'entrées d'eau et d'égout au réseau public afin de permettre le paiement du tarif exigé en plusieurs versements ;
 - 4.9 Adoption - Règlement numéro V-276-2026 concernant l'imposition et le prélèvement des taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour payer les dépenses prévues au budget 2026;
 - 4.10 Changements d'adresse d'une partie des immeubles situés sur la rue Dupuis, quartier Pabos;
 - 4.11 Changement d'adresse des immeubles situés sur la rue commerciale Est, quartier Chandler ;
 - 4.12 Changement d'adresse des immeubles situés sur le chemin de la Seigneurie, quartier Pabos;
 - 4.13 Octroi de deux mandats à Activa Environnement;
 - 4.14 Nomination de deux conseillers sur le CCU et mise à jour des membres;

- 4.15 Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme « FAO » pour la salle de spectacle;
 - 4.16 Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme « FAO » pour les festivités estivales;
 - 4.17 Recommandation de paiement – COOP IGA CHANDLER – Projet de quartier St-François;
 - 4.18 Recommandation de paiement – Groupe Voyer Inc. – Réparation d'un surpresseur ;
 - 4.19 Recommandation de paiement – Huard Électrique Inc. – Fourniture de pièces et main-d'œuvre;
 - 4.20 Recommandation de paiement - TETRA TECH Qui Inc. – Conduite pluviale rue Daignault ;
 - 4.21 Autorisation – Création d'un poste de préposée au loisirs – Poste régulier saisonnier à temps partiel ;
 - 4.22 Recommandation de paiement – Projet de quartier Pabos Mills et St-François;
 - 4.23 Adoption - Règlements généraux du complexe sportif ;
 - 4.24 Signataires – Contrat de travail monsieur Raymond Cyr 2026 – Service des finances;
5. PROPOS DU MAIRE
6. PÉRIODE DE QUESTIONS & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
- 6.1 Période de questions de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260203.036 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Daignault, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2026, et des séances extraordinaires des 15, 20 et 29 janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260203.037 DEMANDE(S)

Pour donner suite à la demande d'aide financière déposée à la Ville de Chandler, il est unanimement résolu que ce conseil accorde les montants suivants :

• Demande de commandite billard – La coupe de l'Est – 21 et 22 février 2026 ;	300 \$
• Demande de contribution financière – Secondaire en spectacle 2026 ;	300 \$
• Demande de partenariat – Coupe Desjardins Le Rocher 2026 ;	500 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260203.038 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault appuyé de monsieur le conseiller Sébastien Daignault et unanimement résolu d'approuver les comptes à payer représentant une somme de 268 529.57 \$, pour le journal des achats du mois de décembre 2025 et une somme de 69 607.10 \$ pour le journal des achats en lot du mois de décembre 2025.

Il est également résolu que ce conseil approuve les comptes à payer représentant une somme de 408 283.68 \$ \$, pour le journal des achats du mois de janvier 2026 et une somme de 76 182.77 \$ pour le journal des achats en lot du mois de janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260203.039 JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT que la persévérance scolaire et la réussite éducative sont des leviers essentiels au développement social, économique et culturel de la collectivité;

CONSIDÉRANT que la réussite éducative se construit dans le temps et repose sur la constance, l'encouragement et la reconnaissance des efforts;

CONSIDÉRANT que les villes et municipalités jouent un rôle clé dans la création de milieux de vie favorables à l'épanouissement des jeunes et des adultes aux études;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Marc-Olivier Legresley et unanimement résolu que la Ville de Chandler affirme officiellement son appui aux Journées de la persévérance scolaire 2026 et s'engage à reconnaître, encourager et valoriser les efforts de toutes les personnes qui apprennent et persévèrent sur son territoire.

À CET EFFET, la Ville de Chandler s'engage à poser des gestes concrets afin de démontrer son engagement, notamment par le moyen suivant : affichage sur le panneau lumineux du centre-ville.

Par cette déclaration, la Ville de Chandler réaffirme sa volonté de contribuer activement à une culture de la persévérance et de la réussite éducative, en collaboration avec les partenaires du milieu, au bénéfice de l'ensemble de la communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260203.040 ADOPTION – GRILLE DES RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Sébastien Daignault et résolu d'adopter la Grille des responsabilités des membres du conseil municipal, telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260203.041 ADOPTION – POLITIQUE SUR LES MESURES DISCIPLINAIRES – VILLE DE CHANDLER

REPORTÉ

260203.042 ADOPTION – POLITIQUE POUR UN ENVIRONNEMENT SANS FUMÉE

REPORTÉ

260203.043 ADOPTION - POLITIQUE DE DONS

ATTENDU QUE la Ville de Chandler reçoit chaque année un nombre croissant de demandes de dons, commandites et contributions financières provenant d'organismes, de regroupements et de citoyens;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite appuyer les initiatives locales tout en s'assurant que les ressources financières de la municipalité soient utilisées de manière responsable, transparente et équitable;

ATTENDU QUE l'absence d'un cadre officiel peut mener à des décisions variables ou perçues comme inégales, et que la mise en place d'une politique permet d'assurer une uniformité dans le traitement des demandes;

ATTENDU QUE la Politique de dons proposée vise à établir des critères clairs, objectifs et applicables à toutes les demandes, favorisant ainsi une gestion cohérente, impartiale et alignée sur les priorités de la municipalité;

ATTENDU QUE l'adoption de cette politique permettra d'établir une ligne de conduite commune, d'optimiser la répartition des fonds publics et de soutenir efficacement les initiatives contribuant au mieux-être de la communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Daignault, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraiche et unanimement résolu d'adopter la Politique de dons de la Ville de Chandler, telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260203.044 ADOPTION - POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX EN REMPLACEMENT DE LA POLITIQUE ADMINISTRATIVE ACTUELLE

REPORTÉ

260203.045 ADOPTION - REGLEMENT NUMERO V-275-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT V-131-2010 CONCERNANT L'IMPOSITION D'UN

TARIF POUR LE RACCORDEMENT D'ENTRÉES D'EAU ET D'ÉGOUT AU RÉSEAU PUBLIC AFIN DE PERMETTRE LE PAIEMENT DU TARIF EXIGE EN PLUSIEURS VERSEMENTS ;

ATTENDU QU' En vertu du règlement V-131-2010, la Ville exige une compensation pour les travaux de raccordement des entrées d'eau et d'égout aux réseaux publics de la Ville ;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite modifier l'article 2.3 dudit règlement de la manière ci-dessous inscrite ;

ATTENDU QU' avis de motion a été régulièrement donné à la séance extraordinaire du 15 janvier 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Marc-Olivier Legresley et unanimement résolu que le règlement portant le numéro V-275-2026 soit et est adopté et qu'il soit statué par ce règlement comme suit :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260203.046 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V-276-2026 CONCERNANT L'IMPOSITION ET LE PRÉLÈVEMENT DES TAXES, COMPENSATIONS, TARIFS ET AUTRES REDEVANCES POUR PAYER LES DÉPENSES PRÉVUES AU BUDGET 2026

ATTENDU QUE la ville de Chandler a adopté son budget pour l'exercice financier 2025 prévoyant des revenus et des dépenses de 14 915 683 \$;

ATTENDU qu' il y a lieu de décréter l'imposition et le prélèvement des taxes, des compensations, des tarifs et des autres redevances nécessaires pour pourvoir au paiement des dépenses prévues au budget ;

ATTENDU qu' avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné le 20 janvier 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Daignault, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et résolu qu'un règlement portant le numéro V-276-2026 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260203.047 CHANGEMENTS D'ADRESSE D'UNE PARTIE DES IMMEUBLES SITUÉS SUR LA RUE DUPUIS, QUARTIER PABOS

CONSIDÉRANT que tout bâtiment principal doit avoir une adresse civique.

CONSIDÉRANT que l'incohérence de l'adresse actuelle peut nuire au bon déroulement des opérations de livraison et services d'urgence.

CONSIDÉRANT que le fonctionnaire désigné peut procéder à une renumérotation des bâtiments et/ou à une modification de l'adresse civique pour des raisons de sécurité publique ou pour toute autre raison.

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au Règlement V-219-2019 visant l'établissement de normes relatives à la numérotation d'immeubles sur le territoire de la ville de Chandler.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Josée Collin, appuyé de monsieur le conseiller Marc-Olivier Legresley et unanimement résolu que les immeubles identifiés dans le tableau ci-bas changeront d'adresse civique. Ce changement sera effectif à compter du 4 février 2026.

Numéro de lot	Ancienne adresse	Nouvelle adresse
6 601 481	50 Rue Dupuis	42 Rue Dupuis
6 601 480	50 Rue Dupuis	48 Rue Dupuis

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260203.048 CHANGEMENT D'ADRESSE DES IMMEUBLES SITUÉS SUR LA RUE COMMERCIALE EST, QUARTIER CHANDLER

CONSIDÉRANT qu'un numéro civique est attribué en fonction de la localisation de l'entrée charretière et que les immeubles visés possèdent tous une entrée charretière sur la Commerciale Est.

CONSIDÉRANT que l'incohérence des adresses actuelles peut nuire au bon déroulement des opérations des services de premiers répondants et de livraison.

CONSIDÉRANT que le fonctionnaire désigné peut procéder à une renumérotation des bâtiments et/ou à une modification de l'adresse civique pour des raisons de sécurité publique ou pour toute autre raison.

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au Règlement V-219-2019 visant l'établissement de normes relatives à la numérotation d'immeubles sur le territoire de la ville de Chandler.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et résolu que les immeubles visés sur la Commerciale Est,

quartier Chandler, changeront désormais d'adresses conformément au tableau suivant et que ces changements seront effectifs à compter du 4 février 2026.

ANCIENNE ADRESSE RECONNUE		NOUVELLE ADRESSE RECONNUE		CADASTRE	MATRICULE
393	Rue Commerciale Est	368	Rue Commerciale Est	4 294 461	9256-87-2269
12	Boulevard Pabos	370	Rue Commerciale Est	4 856 757	9256-87-4398
14	Boulevard Pabos	372	Rue Commerciale Est	4 856 758	9256-88-6008

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260203.049 CHANGEMENT D'ADRESSE DES IMMEUBLES SITUES SUR LE CHEMIN DE LA SEIGNEURIE, QUARTIER PABOS

CONSIDÉRANT qu'un numéro civique est attribué en fonction de la localisation de l'entrée charretière et que les immeubles visés possèdent tous une entrée charretière sur CHEMIN DE LA SEIGNEURIE.

CONSIDÉRANT que l'incohérence des adresses actuelles peut nuire au bon déroulement des opérations des services de premiers répondants et de livraison.

CONSIDÉRANT que le fonctionnaire désigné peut procéder à une renumérotation des bâtiments et/ou à une modification de l'adresse civique pour des raisons de sécurité publique ou pour toute autre raison.

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au Règlement V-219-2019 visant l'établissement de normes relatives à la numérotation d'immeubles sur le territoire de la ville de Chandler.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et résolu que les immeubles visés sur le CHEMIN DE LA SEIGNEURIE, quartier Pabos, changeront désormais d'adresses conformément au tableau suivant et que ces changements seront effectifs à compter du 4 février 2026.

ANCIENNE ADRESSE RECONNUE		NOUVELLE ADRESSE RECONNUE		CADASTRE	MATRICULE
PAIR					
45	Route de l'Église	100	Chemin de la Seigneurie	6 152 919	9658-46-4846
39	Route de l'Église	102	Chemin de la Seigneurie	4 858131	9658-27-6808
41	Route de l'Église	104	Chemin de la Seigneurie	4 858 014	9658-27-6808
IMPAIR					
0	Route de l'Église	101	Chemin de la Seigneurie	5 265 469	9658-45-7777
0	Route de l'Église	135	Chemin de la Seigneurie	4 857 446	9559-75-5986

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260203.050 OCTROI DE DEUX MANDATS A ACTIVA ENVIRONNEMENT

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu que ce conseil approuve l'octroi de deux mandats à ACTIVA ENVIRONNEMENT concernant 17 lots situés au nord de l'avenue du parc industriel, quartier Pabos, à Chandler.

- Évaluation environnementale Phase 1 : 5 736 \$
- Caractérisation écologique : 9 750 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260203.051 NOMINATION DE DEUX CONSEILLERS SUR LE CCU ET MISE À JOUR DES MEMBRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil approuve la nomination de deux conseillers sur le CCU et mise à jour des membres

- Pierre-Luc Arsenault - Conseiller
- Sébastien Daignault – Conseiller
- Jules Monfette – Citoyen
- Régis Soucy – Citoyen
- Julien Lambert – Citoyen
- Éric Smith – Citoyen
- Roger Joncas – Citoyen

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260203.052 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « FAO » POUR LA SALLE DE SPECTACLE

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Legresley appuyé de madame la conseillère Josée Collin et unanimement résolu que ce conseil autorise le directeur au développement des loisirs, de la culture et du récréotouristique à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme FAO pour la salle de spectacle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260203.053 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « FAO » POUR LES FESTIVITES ESTIVALES 2026

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce conseil autorise le directeur au développement des loisirs, de la culture et du récréotouristique à déposer une demande

d'aide financière dans le cadre du programme FAO pour les festivités estivales 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260203.054 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – COOP IGA CHANDLER – PROJET DE QUARTIER ST-FRANÇOIS

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Legresley, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie, et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la transaction numéro 6961, au montant de 324.61 \$, toutes taxes comprises, à COOP IGA CHADLER., pour l'achat de denrées lors de la Fête de quartier tenue à l'été 2025.

Il est également résolu que ce montant soit prélevé du budget prévu pour les projets du quartier St-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260203.055 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – GROUPE VOYER INC. – RÉPARATION D'UN SURPRESSEUR ET LA RÉFECTION DE POMPES

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, et unanimement résolu de recommander le paiement de la facture numéro 88605, au montant de **4 716.89 \$**, toutes taxes incluses, à Groupe Voyer Inc., pour la réparation d'un surpresseur.

Il est également résolu que ce conseil recommande le paiement de la facture numéro 88482, au montant de **14 946.30 \$**, toutes taxes incluses, et la facture numéro 88483, au montant de **14 946.30 \$**, toutes taxes incluses, à GOUPE VOYER INC, pour la réparation des pompes PP3SFP ET PP6SFP

Il est également résolu que ces montants soient prélevés de la réserve d'assainissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260203.056 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – HUARD ÉLECTRIQUE INC. – FOURNITURE DE PIÈCES ET MAIN-D'ŒUVRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, et unanimement résolu de recommander le paiement de la facture numéro 17851, au montant de 12 021.79 \$, toutes taxes incluses, à Huard Électrique Inc., pour la fourniture de pièces et main-d'œuvre.

Il est également résolu que ce montant soit prélevé de la réserve de l'assainissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260203.057 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - TETRA TECH QUI INC. – CONDUITE PLUVIALE RUE DAIGNAULT

Il est proposé par madame la conseillère Josée Collin, appuyé de monsieur le conseiller Sébastien Daignault et unanimement résolu de recommander le paiement de la facture numéro 60951326, au montant de 11 417.04 \$, toutes taxes comprises, à Tetra Tech QI Inc., pour les services professionnels liés à la conduite pluviale de la rue Daignault.

Il est également résolu que ce montant soit prélevé du budget TECQ 2024-2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260203.058 AUTORISATION – CRÉATION D'UN POSTE DE PRÉPOSÉE AU LOISIRS – POSTE RÉGULIER SAISONNIER À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT que la Ville a augmenté de 33% le nombre de locations en 2025, mais n'a pas augmenté le personnel « préposés »;

CONSIDÉRANT l'engouement et la demande pour avoir des locaux par les citoyens;

CONSIDÉRANT l'ajout de la salle de spectacle et le coût de main-d'œuvre externe élevé pour emporter et ramasser le matériel ;

CONSIDÉRANT l'ajout de plateaux au Complexe Sportif et la réouverture de la piscine en mars 2026 ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'offrir des horaires de travail stables aux employés ;

CONSIDÉRANT le budget prévu à cet effet est disponible depuis 2025 et pour les années subséquentes;

POUR CES MOTIS, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Legresley, appuyé de Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce conseil autorise le service des loisirs à ouvrir un poste régulier saisonnier (40 semaines par année), à temps partiel (20 h par semaine) de préposé aux loisirs pour les activités principalement au Complexe Sportif.

Il est également proposé que cette autorisation soit communiquée aux services concernés afin d'afficher l'offre d'emploi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260203.059 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – PROJET DE QUARTIER PABOS MILLS ET ST-FRANÇOIS

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Daignault, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche

et unanimement résolu de recommander le paiement des factures énumérées ci-après pour l'achat de denrées :

COMMERÇANT	PROJET DU QUARTIER	MONTANT TTC
Coop IGA Chandler	St-François	Non taxable 149.27 \$
Pharmacie Jean Coutu	Pabos Mills	50.57 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260203.060 ADOPTION - RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DU COMPLEXE SPORTIF

ATTENDU QUE la Ville de Chandler assure l'exploitation, l'entretien et la gestion du complexe sportif municipal;

ATTENDU QUE le règlement général intitulé « *Règlements généraux du complexe sportif – 2025-11-10* » vise à encadrer de façon uniforme, sécuritaire et respectueuse l'utilisation des installations par les usagers, visiteurs et membres du personnel;

ATTENDU QUE ce règlement précise notamment :

- les comportements attendus et les comportements prohibés;
- les conditions d'accès et les règles d'identification;
- les règles applicables aux vestiaires, à la nudité et à la tenue vestimentaire;
- les politiques en matière de propreté, nourriture, photographie, vie privée, sécurité, hygiène, fumée et vapotage;
- les responsabilités des responsables d'activités;
- les règles relatives aux affichages, aux casiers, aux effets personnels et aux assurances;

ATTENDU QUE ce règlement favorise un environnement sécuritaire, inclusif, ordonné et respectueux pour tous les utilisateurs du complexe;

ATTENDU QUE la direction du complexe sportif recommande l'adoption officielle de ce règlement afin qu'il entre en vigueur et qu'il soit appliqué de manière uniforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. **QUE** le conseil municipal adopte le Règlement général du complexe sportif 2025-11-10, tel que déposé et présenté;
2. **QUE** ce règlement entre en vigueur dès son adoption;
3. **QUE** la direction du complexe sportif soit autorisée à appliquer ce règlement et à prendre les mesures nécessaires pour en assurer le respect;

4. **QUE** toute version antérieure des règlements internes du complexe sportif soit abrogée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260203.061 SIGNATAIRES – CONTRAT DE TRAVAIL MONSIEUR RAYMOND CYR 2026 – SERVICE DES FINANCES

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu que ce conseil autorise le MAIRE et le DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER, messieurs GILLES DARAÎCHE et ROCH GIROUX à signer pour et au nom de la ville le contrat de travail de monsieur Raymond Cyr.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260203.062 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la conseillère Meggie Ritchie propose la levée de l'assemblée à 19 h 29.

VILLE DE CHANDLER

Gilles Daraïche
Maire

Roch Giroux
Directeur général & greffier